

DELIBERATION DD2024_125

Nombre de membres du conseil en exercice	
en exercice	83
Présents	56
Votants	69
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 8 novembre 2024

LE 14 novembre 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE - 2023 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, M. FOUCHIER, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. TALLET, M. LEGAY, Mme TOURNIER, M. PIERRE NADAL, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme SALINIER donne pouvoir à M. AUZOU
Mme SALOMON donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. SUDREAU donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. DUCENE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE - 2023 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif.

Qu'en application de l'article D.2224-7 du CGCT, ces présents rapports et la délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Que ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par la mise en ligne sur le site de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement. Ils seront également transmis dans les mairies des communes membres du Grand Périgueux et mis à disposition du public.

Assainissement collectif

Considérant que le service d'assainissement collectif est géré distinctement selon les zones géographiques : une partie du service est exploitée en Régie directe alors que le reste du service est exploité sous la forme de contrats de délégation de service public :

	Exploitant	Échéance contrat	du	Nombre d'abonnés	Volumes vendus (m ³)
Système d'assainissement de Saltgourde et de Trélissac	SUEZ	30/06/2026		24 921	2 344 108 m ³
Système d'assainissement du Landry	VEOLIA	30/06/2025		3 589	541 121 m ³
Régie CAGP	Régie	-		4 500	Données incomplètes sur des secteurs (environ 400 000 m ³)
TOTAL				33 010	Environ 3 200 000 m ³

Que cela implique donc la rédaction de trois rapports annuels distincts. Ces trois rapports sont annexés à la présente note. Voici les principales données :

Territoire desservi :

35 communes en totalité ou en partie
33 010 abonnés

Le patrimoine :

33 stations d'épuration
133 postes de refoulement
557 km de réseau de collecte

Les performances environnementales et travaux d'amélioration :

Considérant que les performances environnementales des systèmes d'assainissement du Grand Périgueux sont globalement bonnes avec des rendements épuratoires satisfaisants pour la plupart des installations.

Que le parc des stations de traitement est cependant vieillissant avec de nombreuses installations arrivant en fin de vie (STEP de Vergt, STEP de Sainte Alvère, STEP de Savignac, STEP de Sorges), un important programme d'investissement est prévu afin de renouveler ce patrimoine.

Qu'en parallèle des améliorations sur les réseaux de collecte sont réalisées afin de mieux collecter la pollution et s'abstenir des entrées d'eaux claires parasites (météoriques et de nappe).

Conformité des systèmes d'assainissement vis à vis des contraintes réglementaires :

Système d'assainissement de Saltgourde jugé non conforme au motif d'une défaillance de certains équipements de métrologie des déversoirs d'orage.

Système d'assainissement de Trélissac jugé non conforme au motif d'une autosurveillance insuffisante du déversoir en tête de station.

Système d'assainissement de Boulazac jugé conforme.

Systèmes d'assainissement exploités en régie : pas de données transmises par les services de l'état.

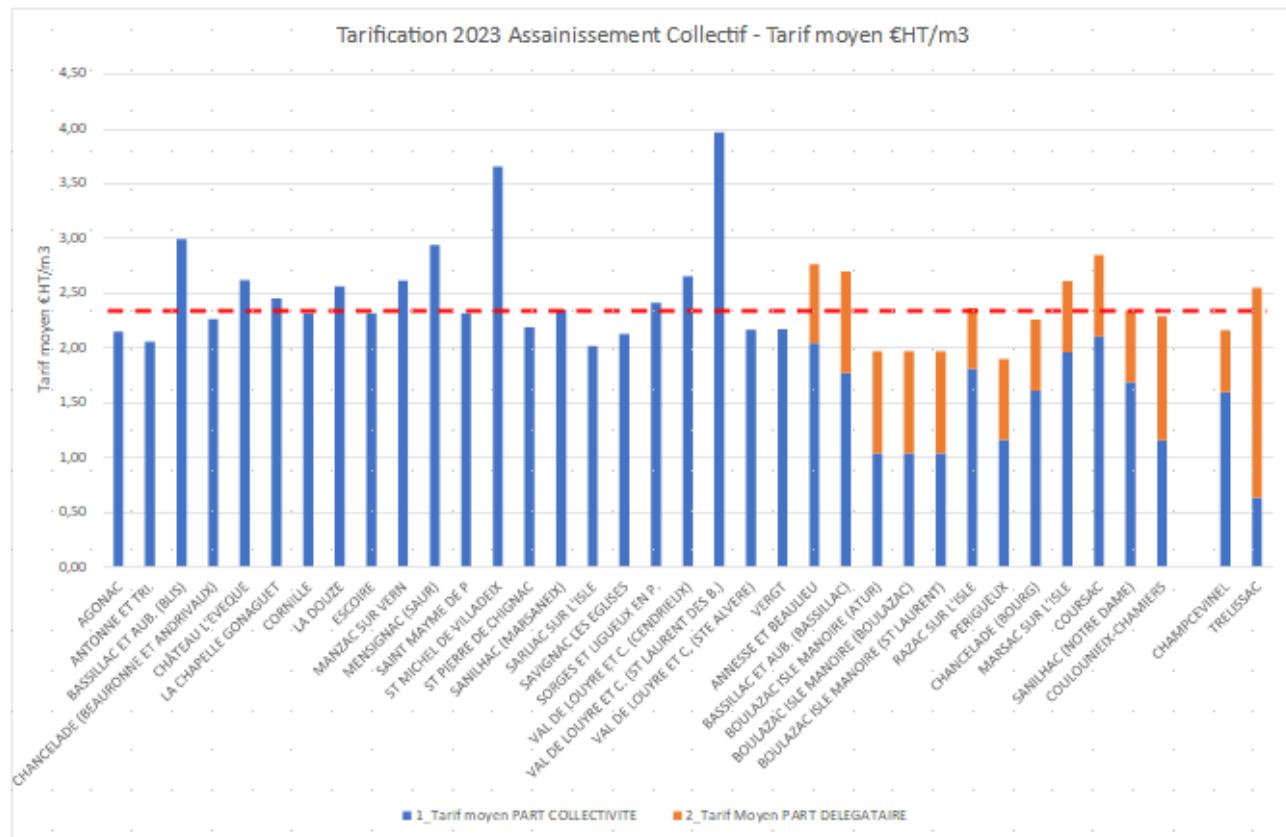
L'économie du service :

	Exercice 2023
Recettes liées aux ventes (fonction des consommations d'eau)	5,222 M€ HT
Épargne brute annuelle	2,653 M€ HT
Montant des travaux réalisés (dépenses d'investissements)	5,125 M€ HT
Dette au 01/01	29,715 M€ HT
Montant total des annuités	1,767 M€ HT
Durée théorique d'extinction de la dette	25 ans

Le prix du service :

Considérant qu'en décembre 2022 (Délibération DD 2022-123 en date du 08 décembre 2022) , le Conseil Communautaire a acté le principe du lissage tarifaire afin d'aboutir à horizon 2033 à un tarif unique sur l'ensemble du périmètre.

Que ce lissage étant en cours, il y a autant de tarif différent qu'il y a de système d'assainissement . Le graphique suivant présente les différents prix en €HT /m³ pour l'année 2023, avec la



Que le prix moyen sur le territoire est de 2,42 €HT/m³ et 2,73 €TTC/m³ en 2023 contre 2,28 €HT/m³ et 2,58 €TTC/m³ en 2022, soit une évolution de 6 % entre les deux dernières années.

Qu'il est à noter que le tarif cible du lissage est de 2,17 €HT/m³ (à euros constant défini en 2022) et que les variations tarifaires sont soumises aux variations des indices d'actualisation de l'énergie et de main d'œuvre essentiellement.

Assainissement non-collectif

Considérant que depuis le 1^{er} mai 2022, l'ensemble du territoire du Grand Périgueux est géré en régie par le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Que le service public d'assainissement non collectif dessert 44 417 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 103 583.

Que le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 43 % au 31/12/2023. Le nombre d'installation recensé s'élève à 17 163.

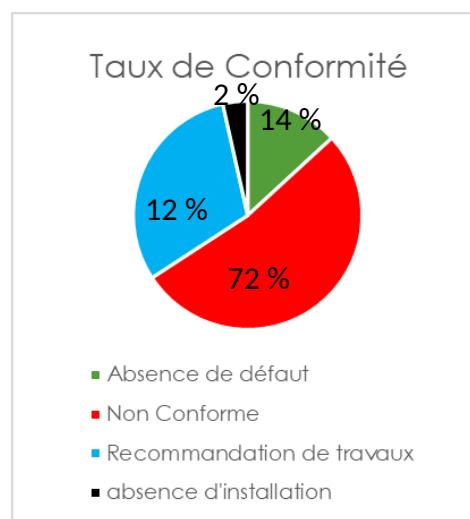
Tarifs applicables en 2023 :

Modalités	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation
Tarif du contrôle des installations en € TTC	176,00	176,00	0 %
Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC	121,00	121,00	0 %
Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC	99,00	99,00	0 %
Tarif des Contrôles dans le cadre d'une transaction immobilière €TTC	132,00	132,00	0 %

Contrôles réalisés en 2023 :

	2022	2023	Variation
Contrôles de conception et d'implantation	312	258	-17 %
Contrôles de Bonne exécution des travaux	318	248	-22 %
Contrôles de périodique de Bon Fonctionnement	484	841	73%
Contrôles dans le cadre d'une transaction immobilière	410	352	-14%
TOTAL	1524	1699	+11,4 %

Que selon l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, l'état du parc ANC sur l'ensemble du territoire du Grand Périgueux au 31/12/2023 est le suivant :



Que le rapport est annexé à la présente note.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Prend acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non-collectif établis pour l'exercice 2023.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/12/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/12/2024	Périgueux, le 02/12/2024
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 